

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023**

DATE DE CONVOCATION

07-11-2023

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

07-11-2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 17
VOTANTS : 24

N° DE LA DÉLIBÉRATION
2023-11-13 - N°62

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

24 NOV. 2023

L’an deux mille vingt-trois, le treize novembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Gérard PENDARIES, Monsieur Tony LARGEAU, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Karine PENDARIES, Madame Françoise BEAUGUET, Madame Malvina PIN, Madame Aurore BARBOT, Madame Marie-France DUCROQUET,

Absents représentés :

Mme PELOUIN	donne pouvoir à	M. le Maire
Mme DENECE	donne pouvoir à	M. VENTALON
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	M. SOULIER
Mme MARQUES	donne pouvoir à	Mme VIGNAS
Mme MAHE	donne pouvoir à	Mme MARINHO
M. RINGEVAL	donne pouvoir à	M. PENDARIES
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

Absents non représentés :

Mme CARTAU-OURY, Mme NGANTCHUE, Mme FABRE, M. BEL ANGE, M. DIAZ

Secrétaire de séance : Madame Sylvie VIGNAS

OBJET : DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES, VOIES ET PLACES DE LA COMMUNE

OBJET : DENOMINATIONS ET NUMEROTATION DES RUES, VOIES ET PLACES DE LA COMMUNE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-13 et L.2213-28 ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de procéder au nommage et numérotage des voies de la commune ;

CONSIDERANT que le projet « ELYTEA » relatif à l'OAP n°4 située 124-128 Grande Rue Charles De Gaulle fera l'objet d'une livraison de ses constructions fin 1^{er} semestre 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de décider la dénomination de la rue ainsi que de l'impasse réalisées dans le cadre du projet « ELYTEA » ;

CONSIDERANT les propositions proposées par les conseillers municipaux ;

Pour la rue :

- Simone Veil
- Thybault Duchemin
- Lucie Aubrac
- Jean Moulin
- Aved de Loizerolles
- Mélinée Manouchian
- Olympe de Gouge
- Suzanne Masson

Pour l'impasse :

- De l'If
- De la croix
- Des bas de Saintry
- Masha Amini
- Suzanne Masson

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par bulletin secret les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 24

Nombre de bulletins : 24

POUR LA RUE	
PROPOSITION	NOMBRE DE VOTE
Simone Veil	13
Thybault Duchemin	1
Lucie Aubrac	5
Jean Moulin	0
Aved de Loizerolles	2
Mélinée Manouchian	2
Olympe de Gouge	1
Suzanne Masson	0

ADOpte pour la dénomination de la rue, la rue Simone Veil ;



POUR L'IMPASSE	
PROPOSITION	NOMBRE DE VOTE
De l'If	3
De la Croix	17
Des bas de Saintry	0
Masha Amini	2
Suzanne Masson	2

ADOPTÉ pour la dénomination de l'impasse, l'impasse de la Croix.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 13 novembre 2023

Le Maire,




Patrick RAUSCHER

